

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

## Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
05/08/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement  
F01116P0145

### 1. Intitulé du projet

Construction d'une gare de Fret dite GB5, d'un bâtiment tertiaire et d'un parking silo à Roissy

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale  Groupe ADP

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale  Hubert FONTANEL - Directeur adjoint de l'Immobilier

RCS / SIRET  5 5 2 0 1 6 6 2 8 0 0 0 1 8  Forme juridique  Société Anonyme

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36	Projet de construction pour réaliser sur environ 4,9 ha de l'aéroport Paris - Charles de Gaulle un programme immobilier composé de : - une gare de fret avec bureaux en mezzanine d'environ 17.900 m <sup>2</sup> de surfaces de plancher, locaux sociaux, poste de garde et aire de stockage matériels et engins pistes, - un bâtiment de bureaux R+2 d'environ 3.600 m <sup>2</sup> de surface utile

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Projet de construction pour réaliser sur environ 4,9 ha de l'aéroport Paris - Charles de Gaulle un programme immobilier composé de :

- une gare de fret avec bureaux en mezzanine d'environ 17.900 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher, locaux sociaux, poste de garde et aire de stockage matériels et engins pistes,
- un bâtiment de bureaux R+2 d'environ 3.600 m<sup>2</sup> de surface utile
- un parking silo d'environ 400 places.

Le projet est situé sur les communes de Tremblay-en-France et Roissy-en-France, au cœur de la Cargo City de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

Une aire de stockage matériels et engins piste d'environ 7.000 m<sup>2</sup> sera également aménagée en partie critique de la zone réservée sûreté à accès réglementé (ci-après "Zone PCZSAR" ou "zone sûreté") de l'aéroport.

## 4.2 Objectifs du projet

Ce projet répond à l'augmentation de la demande en terme d'activité ainsi qu'au constat de la faible vacance actuelle des gares de fret existantes, témoignant de l'attractivité économique du moteur aéroportuaire.

Ce projet permettra ainsi de répondre au besoin de surfaces cargo pour cette activité économique en fort développement.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le terrain est actuellement occupé par des bâtiments et installations du programme SOGAFRO, dont la déconstruction sera réalisée au plus tard le 06 mars 2017.

Le voisinage est entièrement Cargo.

Les installations de chantier restent à l'intérieur du périmètre.

Des mesures seront prises pour éviter les nuisances (gestion des flux, recyclage,...)

Démarrage des travaux du projet envisagé en janvier 2018 pour une mise en service en janvier 2019

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'usage prévisionnel des locaux sera lié à l'activité de la zone cargo:

- Fret
- Fret express messagerie
- Stockage
- Ateliers de réparation matériels de piste

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- demande de permis de construire
- demande d'agrément
- demande d'un dossier ICPE soumis à déclaration

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande de permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Environ 22.000 m2 de SHON construction neuve	23 MEuros

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Roissy-en-France  
Tremblay-en-France

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 2 ° 31 ' 36 " 64 Lat. 48 ° 59 ' 58 " 58

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain est actuellement occupé par des bâtiments et installations du programme SOGAFRO, dont la déconstruction sera réalisée au plus tard le 06 mars 2017.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- PLU de Roissy-en-France approuvé le 19 février 2008 - règlement zone Uz  
- PLU de Tremblay-en-France approuvé le 30 mai 2011 - règlement zone Ueb

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF n'est recensé dans la zone du projet
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc régional ou national recensé dans la zone du projet.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'exposition au bruit de l'aéroport Paris - Charles de Gaulle approuvé par arrêté inter préfectoral du 3 avril 2007.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZPPAUP ou AMVAP recensée dans la zone du projet.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune enveloppe d'alerte potentiellement humide dans la zone du projet.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Tremblay-en-France: mouvements de terrain (gypse - arrêté du 21 mars 1986 modifié le 18 avril 1995, révision prescrite en 2001) + mouvements de terrain (argile - prescrit en 2001) - Roissy-en-France: mouvements de terrain (carrière-arrêté du 8 avril 1987)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site ou sols pollués répertoriés dans la base de données BASOL dans la zone du projet.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage AEP (alimentation en eau potable) n'existe au niveau des emprises du projet.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 recensé dans ou à proximité de l'aire d'étude.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe dans ou à proximité d'aucun monument historique ou site classé.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'implantation du projet est en zone urbanisée et déjà imperméabilisée.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zone à sensibilité particulière recensée au droit du projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment sera conçu avec le niveau de protection acoustique requis conforme aux normes en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Rejets des eaux pluviales faisant l'objet d'un traitement spécifique, et autorisés par arrêté interpréfectoral du 20 novembre 2008, modifié en 2012 et prorogé en 2016, applicable à l'ensemble de la plateforme de Paris-Charles-de-Gaulle. -rejets des eaux usées dans les réseaux publics.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets triés, collectés et traités selon la réglementation en vigueur en phase exploitation et chantier conformément au cahier des prescriptions environnementales.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé selon nous d'étude d'impact.

En effet :

- la parcelle se situe entièrement à l'intérieur du périmètre aéroportuaire, en zone cargo.
- le projet se situe sur une parcelle déjà revêtue et viabilisée.
- le projet n'engendre pas de nuisances supplémentaires par rapport à l'existant, les activités prévues sont dans la prolongation des activités existantes de la zone.
- le voisinage est cargo.
- le projet engendre des rejets hydrauliques qui sont traités, et autorisés pour les EP par arrêté interpréfectoral loi sur l'eau du 20 novembre 2008, modifié en 2012 et prorogé en 2016 couvrant l'ensemble de la plateforme.
- le chantier sera réalisé conformément au cahier de prescription environnementales de chantier applicable sur l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle.

En conclusion, les impacts du projet sur l'environnement et la santé nous paraissent limités et maîtrisés, tant en phase chantier qu'en phase exploitation.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Cahier de prescriptions environnementales de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

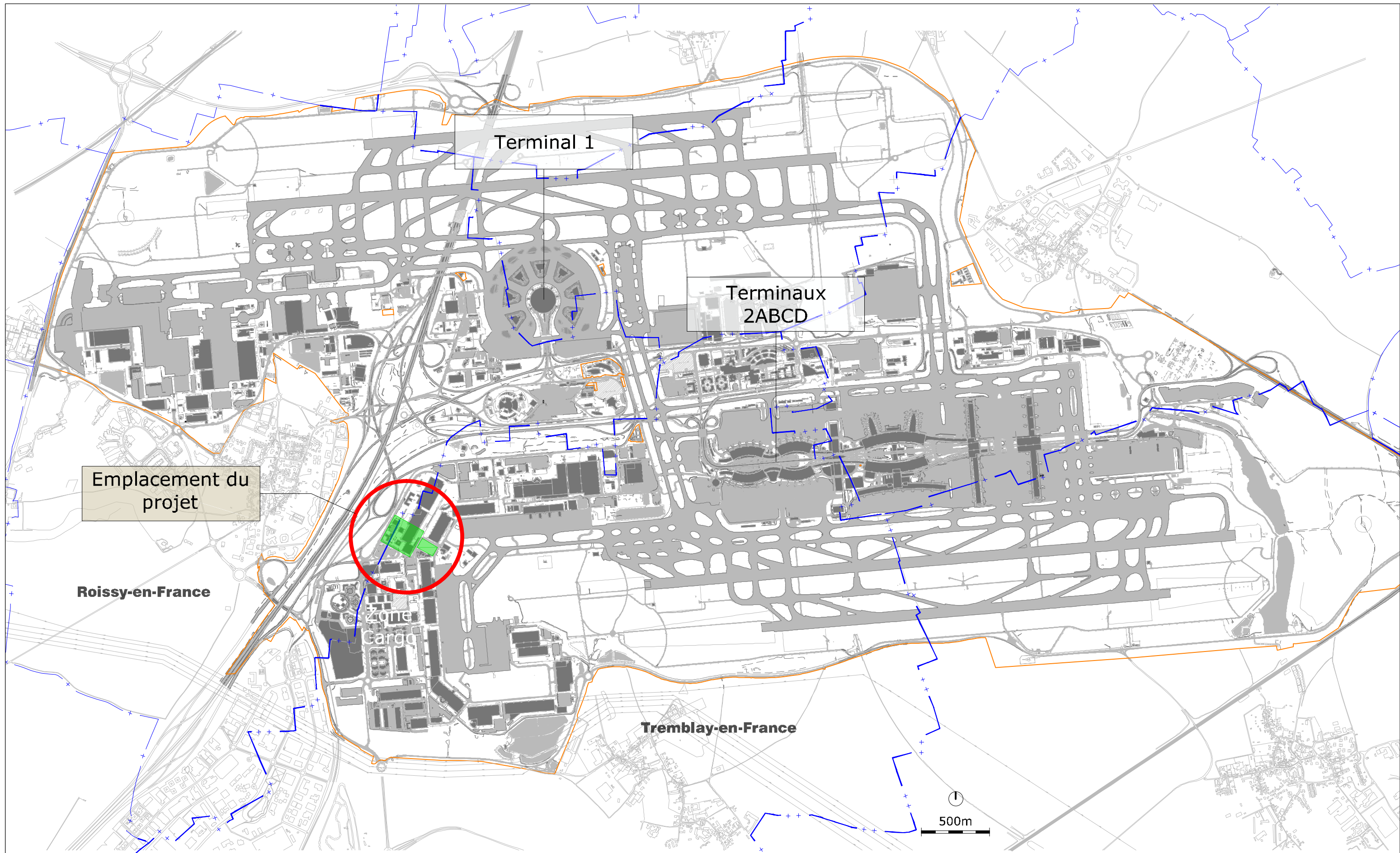
*Orly*

le,

*07/08/2016*

Signature



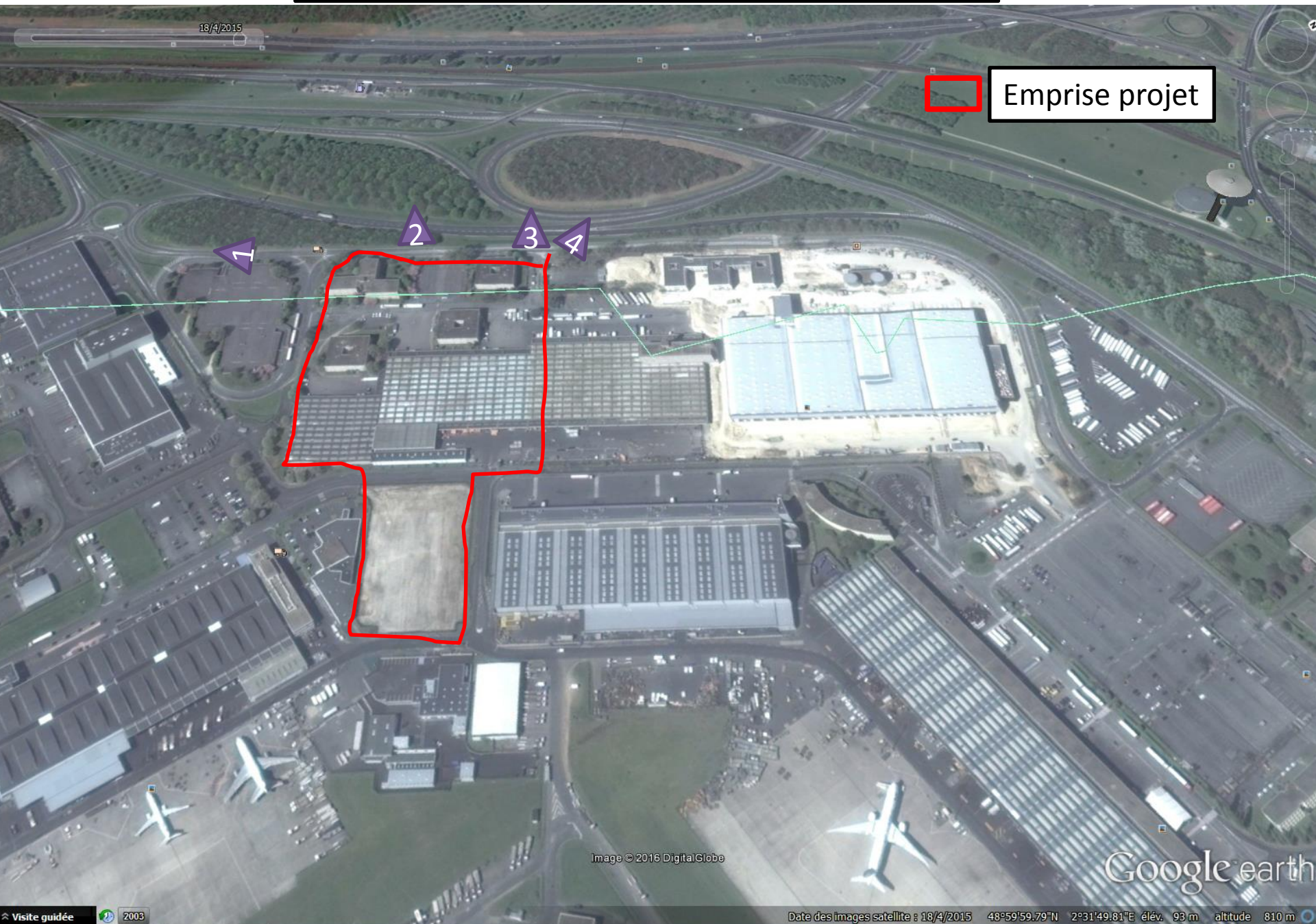




**Aéroport de Paris - Charles de Gaulle**  
**Projet de gare de fret GB5 - Plan de situation**

Echelle A3 : 1 / 25 000  
DGDP - 25 juillet 2016





Emprise projet

- 1
- 2
- 3
- 4

Photo 1



Photo 2



Rue des 2 Cèdres   Quitter Street View

ABONNÉS  
SERV. ET

Google earth

© 2016 Google

[Signaler un problème](#)

[Visite guidée](#)

48°50'58.20"N 2°31'35.05"E 616v 93 m altitude 94 m

Photo 3





Photo 4

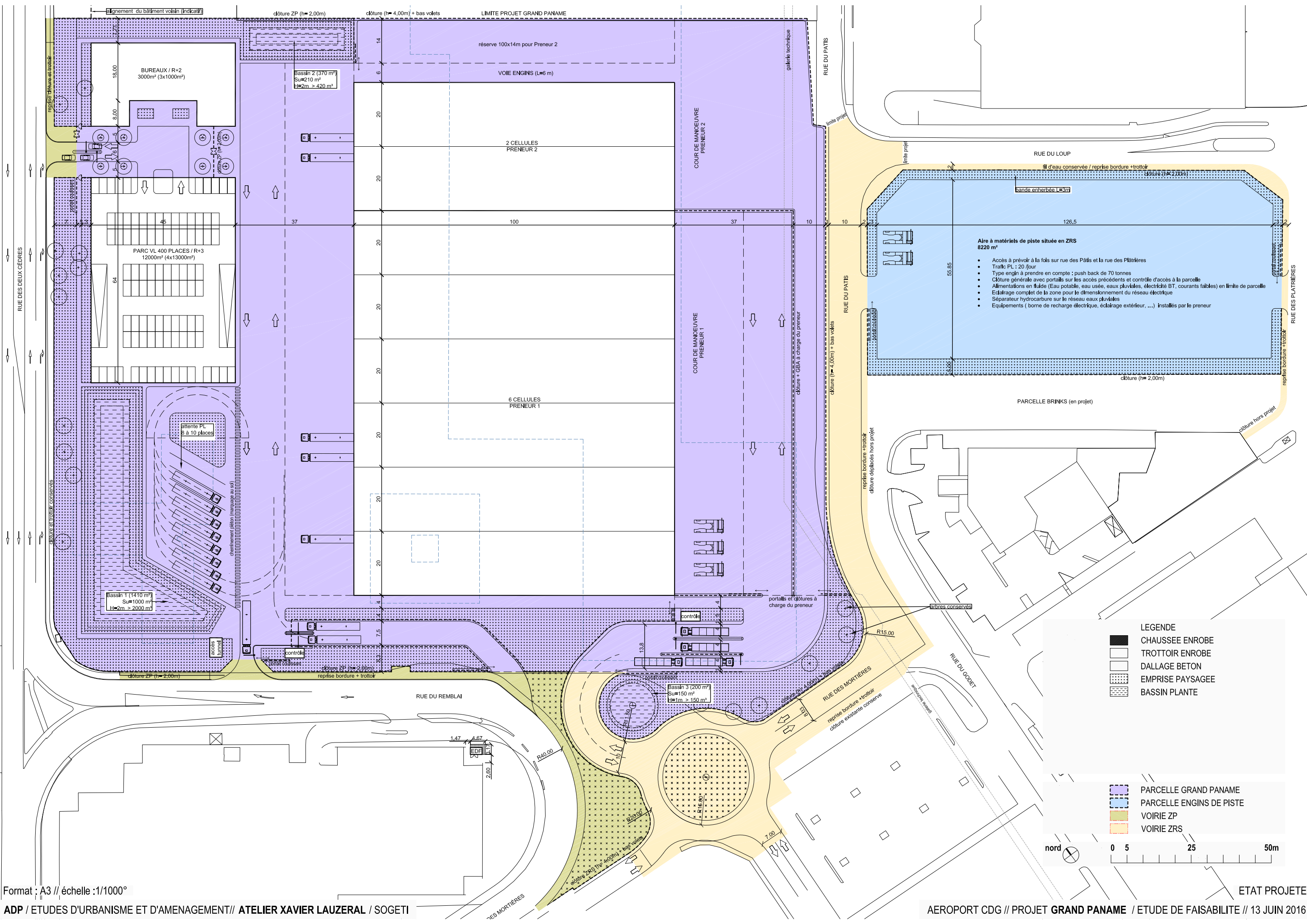


Rue des 2 Cèdres



Quitter Street View





Format : A3 // échelle : 1/1000°

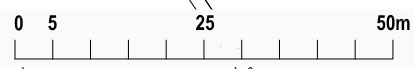
ADP / ETUDES D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT// ATELIER XAVIER LAUZERAL / SOGETI

AEROPORT CDG // PROJET GRAND PANAME / ETUDE DE FAISABILITE // 13 JUN 2016

LEGENDE

- CHAUSSEE ENROBE
- TROTTOIR ENROBE
- DALLAGE BETON
- EMPRISE PAYSAGEE
- BASSIN PLANTE

- PARCELLE GRAND PANAME
- PARCELLE ENGINS DE PISTE
- VOIRIE ZP
- VOIRIE ZRS



- Aire à matériels de piste située en ZRS**  
8220 m<sup>2</sup>
- Accès à prévoir à la fois sur rue des Pâis et la rue des Plâtrières
  - Trafic PL : 20 /jour
  - Type engin à prendre en compte : push back de 70 tonnes
  - Clôture générale avec portails sur les accès précédents et contrôle d'accès à la parcelle
  - Alimentations en fluide (Eau potable, eau usée, eaux pluviales, électricité BT, courants faibles) en limite de parcelle
  - Eclairage complet de la zone pour le dimensionnement du réseau électrique
  - Séparateur hydrocarbure sur le réseau eaux pluviales
  - Equipements ( borne de recharge électrique, éclairage extérieur, ...) installés par le preneur

# Annexe 8.1.5 – Plan des abords sous forme de photo aérienne datant du 14/04/2015

